

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 9.09.2016

Présents : LE DENN Valérie, CILLARD Hervé, MANCHEC Pascal, LEVER Joël, PARANTHOEN Ariane, DILASSER Olivier, CLOAREC Jean-Pierre, , QUERE Guillaume, PLUSQUELLEC Jonas,

Absent : QUERE Monique, LE GALL Véronique

Procuration : PLUSQUELLEC Jonas à QUERE Monique, LE GALL Véronique à CLOAREC Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Pascal MANCHEC

➤ **Projet d'extension d'un élevage bovin et mise à jour du plan d'épandage au lieu-dit penmergues au Cloître Saint Thegonnec**

Délibération 2016-39

Le Maire informe l'assemblée que la demande d'enregistrement présentée par le GAEC PENMERGUES pour l'extension d'un élevage bovin et la mise à jour du plan d'épandage au lieu-dit Penmergues au CLOITRE SAINT THEGONNEC.

Le dossier a été soumis à la consultation du public du 8 août au 4 septembre 2016 inclus.

Le rayon d'affichage de l'avis au public prévu par l'article R512-46-11 du code de l'environnement est d'un kilomètre et comprend les communes de Le Cloître Saint Thégonnec, Plougouven et Botsorhel concernées par les risques et inconvénients dont l'installation peut être la source.

A la suite de ces formalités, en application de l'article R 512-46-11 du code précité, il convient d'adresser l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal,

après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, donne un avis **Favorable** au projet d'extension d'un élevage bovin et mise à jour du plan d'épandage au lieu-dit Penmergues au Cloître Saint Thégonnec.

➤ **Loyer du local communal situé au 32 rue Ker Huella**

Délibération 2016-40

Le Maire informe l'assemblée que la convention de mise à disposition du local communal de l'école situé au 32 rue de Ker Huella arrive à échéance au 30 septembre 2016.

Les utilisateurs des locaux, Quentin MARAIS et Nolwenn BRUNEAU, y ont installé leur atelier de céramique « Le Pot au Feu ».

Une délibération du 22 novembre 2013 avait fixé la durée de la mise à disposition du local et le loyer mensuel à 100 € du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014.

Une seconde délibération du 12 septembre 2014 avait renouvelé cette mise à disposition et le loyer de 100 € du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015.

Une troisième délibération du 25 septembre 2015 avait de nouveau fixé cette mise à disposition et le loyer de 100 € du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016.

Le Maire propose de prolonger la durée de mise à disposition et de renouveler le loyer d'un montant mensuel de 100 € pour une durée d'un an à savoir du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord pour la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition provisoire des locaux pour une durée d'un an, d'octobre 2016 au 30 septembre 2017 et en fixe un loyer mensuel de 100 €.

➤ **Projet Sage Léon Trégor**

Délibération 2016-41

Le Maire informe l'assemblée que les documents di SAGE Léon Trégor, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), le règlement et l'évaluation environnementale ont été validés par les membres de la Commission Locale de l'Eau en séance du 19 mai 2016.

A la suite de cela, l'avis de la commune de Botsorhel est demandé.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 212-6 du Code de l'environnement

Vu le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le périmètre Léon Trégor présenté par la commission locale de l'eau

Considérant que ce projet de SAGE a été arrêté le 19 mai 2016

Vu le plan d'aménagement de gestion durable

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, donne un avis **Favorable** -au projet SAGE Léon Trégor.